

Image not found or type unknown



Delais de prescription credit a la consommation

Par **patbond**, le **27/08/2013** à **18:18**

Bonjour,rrnrnJe désirerai savoir si je peut avoir encore des poursuites pour un crédit a la consommation (achat d'un véhicule en 2000) et passage en surendettement en 2001 jusqu'à maintenant impossible de payer étant actuellement en contrat pro avec le smic (j'ai 55 ans et nous somme trois personnes a vivre avec se salaire)et en plus j'ai une dette des assédic de 1400 euros de 1987, pouvez vous me dire quoi faire si les créanciers me relance , aucun passage au tribunal et poursuite.